

Arrêté ARS n° 2023-14-0409

Arrêté Département n°2024-06

Portant :

- **modification de la programmation autorisée par l'arrêté ARS n°2023-14-0122 et Départemental n°2023-17 du 26 septembre 2023 ;**
- **programmation de la programmation des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes âgées du département de la Loire**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil départemental de la Loire

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental en vigueur ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ARS n°2023-14-0122 et Départemental n°2023-17 du 26 septembre 2023 portant programmation de la transmission des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur des personnes âgées du département de la Loire ;

Considérant l'instruction n°DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité d'adapter la programmation pluriannuelle au regard de l'évolution de l'offre médico-sociale sur le Département de la Loire, notamment en raison de :

- la création de nouveaux établissements et services médico-sociaux sur le territoire, du fait de la pérennisation de dispositifs expérimentaux, et/ou de fermetures potentielles de structures ;
- du regroupement de plusieurs établissements et services sociaux et/ou médico-sociaux ;
- la programmation de négociations de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin d'ajuster la date de l'évaluation avec celle de réalisation du diagnostic CPOM, notamment dans le cas de cessions d'autorisations ;
- du souhait de gestionnaires de regrouper les évaluations de ses structures et services ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Conformément aux articles L. 312-8 alinéa 1 et D. 312-204 alinéa 1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la programmation pluriannuelle annexée à l'arrêté ARS n°2023-14-0122 et Départemental n°2023-17 du 26 septembre 2023 est modifiée comme indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La programmation pluriannuelle, prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et sur le secteur des personnes âgées du département de la Loire.

En application de l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, et compte tenu du rythme quinquennal des évaluations :

- les établissements et services autorisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009 ayant transmis le résultat de leur évaluation avant le 1^{er} juillet 2023 sont intégrés dans la programmation pluriannuelle à compter du 1^{er} janvier 2028 ;
- les établissements et services ayant transmis leurs résultats d'évaluation entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 doivent transmettre un nouveau rapport d'évaluation à l'autorité en charge de leur autorisation entre le 1^{er} juillet 2028 et le 31 décembre 2028, sauf si, en application de l'article 1 du présent arrêté, les établissements et services ont fait l'objet d'une modification de la programmation.

Cette programmation peut être modifiée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Article 3 : Les résultats des évaluations sont à transmettre aux autorités compétentes, conformément à l'article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de l'Ain, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur de la délégation départementale de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur Général des Services du Département de la Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire.

Fait à Lyon, le 03/04/2024

La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

P/La Directrice Générale et par délégation,
La directrice déléguée à la qualité et à la performance
Frédérique CHAVAGNEUX

Le Président du Département de la Loire
Georges ZIEGLER

Annexe (1/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Loire pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} semestre	CH DES MONTS DU LYONNAIS	690048632	ACCUEIL DE JOUR CH MDL CHAZELLES	420017121
		DEVELOPPEMENT DES FOYERS DE PROVINCE	130046113	EHPAD LA PERONNIERE GRAND CROIX	420789539
		DEVELOPPEMENT DES FOYERS DE PROVINCE	130046113	EHPAD LES MORELLES	420789364
		EHPAD DE REGNY	420000689	EHPAD LE BEL AUTOMNE	420781924
		EHPAD LE CLOITRE	420000788	EHPAD LE CLOITRE	420782021
		M.R. "ST JUST-ST RAMBERT"	420000762	EHPAD MAISON D ACCUEIL	420782005
		M.R. DE NOIRETABLE	420000648	EHPAD DU RIEU PARENT	420781882
		M.R. D'USSON EN FOREZ	420000796	M.R. D'USSON EN FOREZ	420782039
		M.R. DE BUSSIERES	420000994	EHPAD JEAN MONTELLIER	420783979
		MUTUALITE FRANCAISE 42 - 43 - 63 SSAM	420787061	RESIDENCE MUTUALISTE BELLEVUE	420012403
		SOINS ET ACCOMPAGNEMENT DU FOREZ	420000846	ACCUEIL DE JOUR VOLUBILIS MONTBRISON	420007338

Annexe (2/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Loire pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	2 ^{ème} semestre	ASSOCIATION ALOESS	420003758	ACCUEIL DE JOUR ALOESS	420003808
		ASSOCIATION MAISON DES INCURABLES	420000168	EHPAD SAINTE ELISABETH	420011769
		CAEFPA	420001018	EHPAD LA MAISON D'ANNIE	420009938
				EHPAD ACCUEIL AUX PERSONNES AGEES	420783987
				M.R LE CHASSEUR	420783995
				MAISON DE RETRAITE LAMARTINE	420784092
		CCAS SAINT ETIENNE	420787236	EHPAD BALAY	420006249
				RESIDENCE BEL HORIZON	420009029
				RESIDENCE CROIX DE L'ORME	420784100
				RESIDENCE LE BUISSON	420784282
		RESIDENCE LES CEDRES	420784175		
		CCAS VIOLAY	420787673	EHPAD LES JACINTHES	420787681
		CH DE SAINT BONNET LE CHATEAU	420780694	EHPAD CH ST BONNET LE CHATEAU	420787962
		EHPAD DE BOURG ARGENTAL	420000309	EHPAD DE BOURG ARGENTAL	420780728
		EHPAD DU PAYS D'URFE	420014011	EHPAD DU PAYS D'URFE	420781973
		M.R. " LE VAL TERNAY "	420000721	M.R "LE VAL DU TERNAY"	420781965
		M.R. DE PERREUX	420000671	MAISON DE LA FORET	420781916
OEUVRES HOSP DE L'ORDRE DE MALTE	750810590	EHPAD SAINT PAUL	420014789		
PETITES SOEURS DES PAUVRES	420001216	EHPAD MA MAISON	420785388		
SAS LA MAISON DE JEANNE	380021865	LA MAISON DE JEANNE	420786204		
SAS NOE	420004558	EHPAD LE GRILLON	420790917		

Annexe (3/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Loire pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	AS GEST.DU F.R "LA RENAUDIÈRE"	420001802	EHPAD LA RENAUDIÈRE	420788515
		ASSOC"JOIE DE VIVRE"ROANNE	420001125	EHPAD JOIE DE VIVRE	420784647
		ASSOCIATION COALLIA	750825846	EHPAD STEPHANE HESSEL	420013997
		ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	570010173	EHPAD LES MONTS DU SOIR	420784860
		ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN	690003728	RESIDENCE LA TOUR DES CEDRES	420782658
		ASSOCIATION ST JOSEPH	420793507	EHPAD SAINT JOSEPH	420793523
		BTP RESIDENCES MEDICO-SOCIALES	750034589	EHPAD LA BUISSONNIÈRE	420789091
		CH DE SAINT JUST LA PENDUE	420780041	EHPAD DE HL ST JUST LA PENDUE	420787780
		CH DU GIER	420002495	EHPAD PAYS DE GIER SITE OREE DU PILAT	420015828
				EHPAD PAYS DU GIER SITE LES CHARMILLES	420784811
		CHEMINS D'ESPERANCE	750057291	EHPAD SAINT SULPICE	420786717
		EHPAD DE NEULISE	420000630	EHPAD DE NEULISE	420781874
		EHPAD LES GENETS D'OR	420000697	EHPAD LES GENETS D'OR	420781932
		FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	RESIDENCE LE RIVAGE	420784027
		KORIAN L'ASTREE	250018488	KORIAN L'ASTREE	420003659
		KORIAN VILLA D'ALBON	250018769	EHPAD KORIAN VILLA D'ALBON	420009888
		LE CLOS CHAMPIROL	420011504	EHPAD LE CLOS DE CHAMPIROL	420793275
		LES BEGONIAS	250018686	KORIAN VILLA JANIN	420793671
		M.R. DE MARLHES	420000614	EHPAD ENTRE CHAMPS ET FORETS	420781858
		M.R. DE MONTAGNY	420000622	EHPAD LES FLORALIES	420781866
		M.R."L'ETOILE DU SOIR"	420000937	M.R "L'ETOILE DU SOIR"	420783664
		OVE PLENIOR	690050497	EHPAD NOTRE DAME DE LAY	420784001
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD BALBIGNY	420789414
				EHPAD FAURIEL	420791337
				EHPAD LA TALAUDIÈRE	420789406
				EHPAD L'HERMITAGE	420010225
				EHPAD SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	420789380
				EHPAD SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	420789398
SARL L'OASIS	420006389	LIEU DE VIE L'OASIS	420006439		
SAS MEDICA FRANCE	750056335	RESIDENCE KORIAN BERGSON	420011645		
SOCIÉTÉ DE GESTION MAISONS DE RETRAITE	210000873	RESIDENCE LES JARDINS DE BESSAT	420011702		

Annexe (4/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Loire pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	2 ^{ème} semestre	AGIR INNOVER MIEUX VIVRE (AIMV)	420787095	CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR AIMV	420003469
		ASSOC NOTRE DAME DU FOYER	420000895	EHPAD MARIE ROMIER	420782617
				EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL	420782633
		ASSOC. ADMR ST MARCELLIN EN FOREZ	420015208	EHPAD LES BLEUETS	420784373
		ASSOCIATIO MAINTIEN À DOMICILE SOINS	420011710	AJ AMAD SOINS	420008898
		CCAS FIRMINY	420786428	MAPAD LES BRUNEAUX	420792475
		CCAS RIORGES	420794497	EHPAD RESIDENCE QUIETUDE	420794505
		CH DU FOREZ	420013831	EHPAD CH DU FOREZ	420785289
		CH DU PILAT RHODANIEN	420016933	EHPAD DU CH DE ST PIERRE DE BOEUF	420789281
				EHPAD DU CH DU PILAT RHODANIEN	420787970
		CH LE CORBUSIER	420780652	EHPAD DU CH LE CORBUSIER FIRMINY	420010688
		FEDERATION ADMR LOIRE	420001695	ACCUEIL DE JOUR ADMR LE SEQUOIA	420012411
				PLENITUDE ADMR	420011678
		M.R PRIVÉE " MATIN CALME "	420001885	EHPAD LE VILLAGE MATIN CALME	420789174
		M.R. DE COUTOUVRE	420000580	EHPAD LES HIRONDELLES	420781825
		M.R. DE ST HEAND	420000713	M.R. DE ST HEAND	420781957
		M.R. ST GERMAIN LAVAL	420000705	M.R. ST GERMAIN LAVAL	420781940
		M.R.DE ST NIZIER	420000754	EHPAD SAINT LOUIS	420781999
MAISON DE RETRAITE DE LA LOIRE (MRL)	420000333	EHPAD MRL	420780769		
MAISON DE RETRAITE PRIVÉE DE JONZIEUX	420001067	MAISON DE RETRAITE AU FIL DE SOIE	420784365		

Annexe (5/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Loire pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	CH DE CHARLIEU	420780058	EHPAD CH DE CHARLIEU LES CORDELIERS	420787806
		CH DES MONTS DU LYONNAIS	690048632	EHPAD CH MDL - CHAZELLES SUR LYON	420787178
		CSI CANTON BOURG ARGENTAL	420011520	ACCUEIL DE JOUR DE BOURG-ARGENTAL	420016636
		EHPAD DU PAYS DE BELMONT	420013955	EHPAD DU PAYS DE BELMONT - LA GRESLE	420781841
		EHPAD LE PARC	420000572	EHPAD LE PARC	420781817
		ITINOVA	690793195	EHPAD LA PROVIDENCE	420784381
		LES BEGONIAS	250018686	KORIAN LA MOUNARDIERE	420002578
		M.R.DE LA PACAUDIERE	420000655	EHPAD FONDATION GRIMAUD	420781890
		MUTUALITE FRANCAISE 42 - 43 - 63 SSAM	420787061	EHPAD CITE DES AINES	420015042
				RESIDENCE MUTUALISTE AUTOMNE	420792442
				RESIDENCE MUTUALISTE BERNADETTE	420784019
				RESIDENCE MUTUALISTE LA CERISAIE	420006108
				RESIDENCE MUTUALISTE L'ADRET	420784738
				RESIDENCE MUTUALISTE LE SOLEIL	420793424
				RESIDENCE MUTUALISTE LE VAL DORLAY	420785032
RESIDENCE MUTUALISTE LES MYOSOTIS	420784605				
RESIDENCE MUTUALISTE LES TILLEULS	420784621				
PCI MAINTIEN A DOMICILE	420794513	ACCUEIL DE JOUR PCI MAINTIEN DOMICILE	420007569		

Annexe (6/6) relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de la Loire pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	2 ^{ème} semestre	ASSOC FAMILIALE PROTESTANTE	420001042	EHPAD NOTRE MAISON ROANNE	420784050
		ASSOCIATION "LES GENS D'ICI"	420789745	EHPAD LES GENS D'ICI	420789752
		ASSOCIATION LA ROSERAIE	420001133	EHPAD LA ROSERAIE	420008948
		CCAS FIRMINY	420786428	MAISON DE RETRAITE LA VERRERIE	420784043
		CH DE BOEN SUR LIGNON	420781791	ACCUEIL DE JOUR ITINERANT CH DE BOEN	420017717
				EHPAD CH DE BOEN	420787442
		CH DE ROANNE	420780033	EHPAD AURELIA CH DE ROANNE	420789299
				UPAD - CH DE ROANNE	420010738
		CH MAURICE ANDRE	420780710	EHPAD CH MAURICE ANDRE	420786873
		EHPAD DU PAYS DE BELMONT	420013955	EHPAD DU PAYS DE BELMONT	420781783
		EHPAD LA PRANIERE	420000598	EHPAD LA PRANIERE	420781833
		EHPAD MELLET-MANDARD	420781981	EHPAD MELLET MANDARD	420000747
		M.R. DE CHAMPDIEU	420000564	EHPAD DE CHAMPDIEU	420781809
		M.R.DE PANISSIERES	420000663	EHPAD LE FIL D'OR	420781908
MAISON DE RETRAITE ANDREZIEUX	420000531	EHPAD LES TERRASSES	420781775		
S.A.RESIDENCE DU CLAIR-MONT	420001919	MR PRIVEE DU CLAIR-MONT	420789547		

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^{er} semestre	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	750721300	EHPAD LA SARRAZINIERE	420782625
	2 ^{ème} semestre	CH GEORGES CLAUDINON	420780660	EHPAD CH G.CLAUDINON	420007288
		LES OPALINES LORETTE	420011918	RESIDENCE LES RIVES D'OR	420009839